

SSIAP 3

Chef de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes



PROGRAMME DE FORMATION

Programme conforme à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié



PUBLIC CONCERNÉ

Postulant Chef de Service de Sécurité Incendie dans les Établissements Recevant du Public et les Immeubles de Grande Hauteur.



PRÉREQUIS

- Être titulaire d'un diplôme de niveau IV.
- Ou être titulaire d'un diplôme SSIAP 2, ou ERP 2 ou IGH2 délivré avant le 31 décembre 2005 et posséder une attestation d'exercice de la fonction de chef d'équipe durant 3 ans (article 6 §1 et annexe IV).
- Être titulaire du S.S.T. ou PSE1 ou du PSC 1 en cours de validité.



EFFECTIF MAXIMUM

Le nombre maximum de participants à la formation est fixé à 10 personnes.

Le nombre maximum de participants à l'examen est fixé à 12 personnes.



DURÉE



238 heures, semaines consécutives de 35 heures (34 jours à raison de 7 heures par jour) séparées d'une période variable selon le calendrier.



CONDITIONS DE FORMATION

- Cours théoriques complétés par des exercices.
- Visites applicatives d'ERP en exploitation.
- Mise en situation d'intervention.



CONDITIONS D'EXAMEN

Jury d'examen composé d'un représentant du SDIS du département où a lieu l'examen, président du jury, et de 2 chefs de service de sécurité en fonction.

- **Épreuve écrite n°1** : un QCM de 40 questions, durée 40 minutes.
- **Épreuve écrite n°2** : Élaboration d'une notice technique de sécurité lors d'un aménagement ou réaménagement de locaux portant sur un groupement d'établissements non isolés, de 1° ou de 2° catégorie. Durée de 2h30.
- **Épreuve orale** : présentation devant le jury (15 minutes par stagiaire).



CERTIFICATION

Le candidat sera certifié s'il obtient au moins 12/20 de moyenne aux épreuves écrites et s'il est apte à l'épreuve orale.



VALIDATION

- Délivrance du diplôme de qualification SSIAP 3 pour les candidats certifiés.
- Délivrance d'une fiche individuelle d'évaluation pour les candidats ajournés, lui permettant de se représenter à un nouvel examen dans l'année pour repasser l'une ou l'autre épreuve.



OBJECTIF

Acquérir les connaissances nécessaires pour :

- Diriger le service de sécurité assurant la sécurité des personnes et des biens dans un ERP ou un IGH.
- Conseiller le chef d'établissement.
- Définir le programme de contrôle et d'entretien des moyens de secours.
- Gérer le budget du service.



ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Management et gestion du service sécurité.
- Conseil au chef d'établissement ou son représentant en matière de sécurité incendie.
- Participation à la gestion des risques quotidiens et lors de la réalisation de travaux.
- Correspondant des commissions de sécurité et d'accessibilité.
- Suivi des obligations de contrôle et entretien des installations techniques de sécurité.
- Suivi budgétaire du service.

CONTENU DE LA FORMATION



MODULE 1 - LE FEU ET SES CONSÉQUENCES

12h

- Séquence 1 : Le feu.
- Séquence 2 : Comportement au feu.
- Séquence 3 : Mise en œuvre des moyens d'extinction.



MODULE 2 - LA SÉCURITÉ INCENDIE ET LES BÂTIMENTS

65h

- Séquence 1 : Matériaux de construction.
- Séquence 2 : Études de plans.
- Séquence 3 : Outils d'analyse.



MODULE 3 - RÉGLEMENTATION INCENDIE

70h

- Séquence 1 : Organisation générale de la réglementation.
- Séquence 2 : Classement des bâtiments.
- Séquence 3 : Dispositions constructives et techniques.
- Séquence 4 : Moyens de secours.
- Séquence 5 : Visites.
- Séquence 6 : Notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées.



MODULE 4 - GESTION DES RISQUES

23h

- Séquence 1 : Analyse des risques.
- Séquence 2 : Réalisation des travaux de sécurité.
- Séquence 3 : Documents administratifs.



DATE ET LIEU

Se référer au calendrier des formations sur orfa-services.fr.



MODULE 5 - CONSEIL AU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

6h

- Séquence 1 : Information de la hiérarchie.
- Séquence 2 : Veille réglementaire.



MODULE 6 - CORRESPONDANT DES COMMISSIONS DE SÉCURITÉ

6h

- Séquence 1 : Commissions de sécurité.



MODULE 7 - LE MANAGEMENT DE L'ÉQUIPE DE SÉCURITÉ

26h

- Séquence 1 : Organiser le service.
- Séquence 2 : Exercer la fonction d'encadrement.
- Séquence 3 : Notions de droit du travail.
- Séquence 4 : Notions de droit civil et pénal.



MODULE 8 - LE BUDGET DU SERVICE SÉCURITÉ

8h

- Séquence 1 : Suivi budgétaire du service.
- Séquence 2 : Fonction achat.
- Séquence 3 : Fonction maintenance.



MODULE 9 - HORS PROGRAMMATION

22h

- Séquence 1 : Accueil, formalités.
- Séquence 2 : Déplacements pour visite.
- Séquence 3 : Examen.



ORFA SERVICES
Votre partenaire formation en sécurité



06 46 91 01 42



www.orfa-services.fr